

Compte rendu de la séance de la commission de  
la recherche du 19 mai 2022

**Commission de la recherche du conseil académique  
du 16 juin 2022  
Délibération 2022/06/CR-016**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;*

**Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu de la commission de la recherche du 19 mai 2022.**

Toulouse, le 17 juin 2022

Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 24

Nombre de voix favorables : 24  
Nombre de voix défavorable : 0  
Nombre d'abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

Approuvé en CR du 16 juin 2022

## COMMISSION DE LA RECHERCHE

Compte rendu synthétique de la séance  
du 19 mai 2022

### Etaient présents :

**MMES** Isabelle Berry, Isabelle Arthus, Tamara Azaiez-Bontemps, Monica Alaez-Galan, Patricia Bordais, Honora Labrana, Adèle Georgeot

**MM.** Jean-Pierre Jessel, Nicolas Destainville, David Labat, Christophe Mingotaud, Adnen Mlayah, Pierre Payoux, Robin Baurès, Fabrice Dumas, Manoel Manghi, Thomas Carle, Nicolas Renon, Cédric Trupin, Brice Charleux, Kévin Delcourt, Christophe Giraud

### Etaient représentés :

Mme Karine Groenen Serrano par M. Nicolas Destainville ; Mme Valérie Chavagnac par M. David Labat, M. Jean-Emmanuel Sarry par Mme Isabelle Berry ; M. Bruno Ségui par M. Robin Baurès ; M. Anthony Lemarie par Mme Isabelle Arthus ; Mme Cécile Vignolles par M. Jean-Pierre Jessel

### Assistaient à la séance :

M. Patrice Bacchin, représentant du directeur de la FSI ; M. Éric Rémy, responsable du directoire ACTIHS ; M. Jean-Philippe Gastellu-Etchegorry, représentant du directeur de l'IUT A

Était excusés : MME Catherine Nabet, M. Mike Toplis

## ORDRE DU JOUR

Informations générales

- Point 1 :** Approbation du compte rendu de la séance de la commission de la recherche du 14 avril 2022 (délibération)
- Point 2 :** Présentation du laboratoire international IRL Magnetized HED Physics on large scale facilities (MHEDP) (délibération)
- Point 3 :** AO Mobilité Internationale des doctorants (délibération)
- Point 4 :** Concours IGEM 2022 : Présentation du projet et demande de soutien financier (délibération)
- Point 5 :** Présentation d'une structure de recherche : CERCO (information)
- Point 6 :** Présentation des résultats des projets retenus sur l'AO Tremplin 2021 (CYLAAI (LAERO), VECTO-COOL (IMRCP), TRAnACENE (LAAS), (information)
- Point 7 :** Répartition des contrats doctoraux établissement pour la rentrée 2022 (délibération)
- Point 8 :** Présentation du nouveau décret sur l'éméritat (délibération pour avis)

### Point 3 – AO Mobilité Internationale des doctorants (délibération)

**J.-P. Jessel** indique qu'une enveloppe de 30 000 € a été prévue dans le budget recherche 2022 concernant l'AO Mobilité Internationale des doctorants.

18 dossiers ont été déposés et validés par la commission du département des relations européennes, internationales et de la coopération de l'UT3, pour un montant de 26 324 euros répartis comme suit :

4 pour l'ED ALLPH@	1 pour l'ED MEGeP
2 pour l'ED BSB	4 pour l'ED MITT
1 pour l'ED CLESCO	1 pour l'ED SDM
1 pour l'ED SYSTEMES	1 pour l'ED SDU2E
1 pour l'ED GEETS	2 pour l'ED SEVAB

La liste détaillée des demandes est consultable via le lien suivant : [https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/pt-3-2022-dreic-list-reponses-ao-mobilite-doctorante-ut3-2022\\_1654592256904-xlsx](https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/pt-3-2022-dreic-list-reponses-ao-mobilite-doctorante-ut3-2022_1654592256904-xlsx)

**G. Zissis** précise que tous les dossiers étaient cohérents et justifiés. Il n'y a donc eu aucune raison d'en éliminer compte tenu du fait que le montant de l'ensemble des demandes entrainé dans l'enveloppe prévue à cet appel d'offres.

**I. Berry** relève que l'ED ALLPH@ n'a pas pour tutelle l'UT3. Elle se demande si cette particularité d'attribution porte bien sur des travaux en collaboration avec l'UT3.

**J.-P. Jessel** indique que l'enveloppe prévue de 30 000 € pour cet AO n'ayant pas été atteinte, le solde sera réservé à d'autres actions recherche.

**F. Dumas** souhaite savoir s'il y a eu des réajustements ou des modifications par rapport aux montants sollicités.

**G. Zissis** répond qu'aucune modification n'a été nécessaire car un barème forfaitaire avait été communiqué en amont. Il a parfois été demandé de justifier le financement lorsque celui-ci dépassait le barème attribué par l'UT3.

**N. Renon** demande comment se situe le nombre de candidatures cette année en comparaison avec les années précédentes.

**G. Zissis** ne peut pas lui répondre car ce dispositif n'a pas été utilisé depuis 3 ans...

**F. Dumas**, précédemment chargé de missions aux relations internationales précise que certaines années les demandes dépassaient l'enveloppe affectée à cet AO. Il estime que le nombre moyen de demandes se situait entre 15 et 30 sur les années antérieures à 2019

**G. Zissis** souligne qu'en raison de l'épidémie de la Covid, certains pays restent difficiles d'accès.

**J.-P. Jessel** propose les 18 dossiers déposés pour un montant de 26 324 €. Le reliquat sera mis en réserve pour d'autres actions recherche.

Les conseillers donnent un avis favorable à l'unanimité par 27 voix « pour » à la proposition soumise ci-dessus.

Elle fait un bref rappel de l'histoire de ce laboratoire qui va avoir 30 ans. Elle précise que ce laboratoire est situé à Toulouse par importation d'une équipe parisienne et d'une équipe lyonnaise. Il était implanté initialement à Rangueil puis a migré ensuite à Purpan au moment du regroupement des neurosciences hospitalières.

Il s'agit d'une unité de recherche de neurosciences intégratives avec une importante focalisation sur les perceptions (vision et audition).

L'étude porte sur la compréhension des mécanismes neuronaux, sur leurs perceptions, leur intégration multisensorielle, les aspects normaux et pathologiques. Les autres aspects étudiés portent sur l'attention, les états de conscience, la mémoire, les apprentissages, le développement et le vieillissement.

Diaporama de présentation accessible via le lien suivant : [https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/cerco-cr-ut3-19-05-2022\\_1654592454409-pdf](https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/cerco-cr-ut3-19-05-2022_1654592454409-pdf)

Le CerCo participe activement à l'enseignement, notamment au niveau Master de neurosciences, et fait beaucoup d'encadrement. Toutefois, cette unité se trouve à un tournant de générations dont la difficulté est d'amener la jeune génération aux positions organisationnelles.

**I. Berry** énumère les challenges du laboratoire pour la durée du quinquennal 2021-2025 :

- La visibilité des sciences cognitives toulousaines et promouvoir le liant interdisciplinaire qu'elles constituent sur le site
- La décision du devenir de la recherche PNH (primates non humains) sur le site toulousain
- Le devenir de la recherche biologique au CerCo
- L'opération scientifique de recrutement CNRS DR1 externe section 26, thématique électrophysiologie/magnétoencéphalographie

**É. Rémy** demande des précisions sur la collaboration avec les SHS.

**I. Berry** précise qu'il s'agit d'une collaboration avec IAST (Institute for Advanced Study in Toulouse) sur l'enseignement et sur les méthodes d'enseignement, dont le sujet porte sur l'évaluation de l'impact de ces méthodes.

**J.-P. Jessel** lui demande si d'autres activités via des start-up émanent du CerCo.

**I. Berry** répond, qu'en effet, il y a une réflexion sur le montage d'une start-up pour détection sur l'épilepsie et les marqueurs qui permettraient d'identifier où est la zone à opérer.

Elle considère cependant que le CerCo est plutôt un laboratoire de recherche fondamentale qui repose sur la recherche académique et pas tellement sur la collaboration industrielle.

**Point 6 : Présentation des résultats des projets retenus sur l'AO Tremplin 2021 : CYLAAI (LAERO), VECTO-COOL (IMRCP), TRAnACENE (LAAS)**

**Projet CYLAAI** (Cycle de L'Azote en Afrique : approche interdisciplinaire) présenté par Corinne Galy-Lacaux du laboratoire d'aérologie (LAERO).

Le projet porte sur le développement d'une nouvelle collaboration interdisciplinaire qui implique 2 équipes : LEETCHIE du laboratoire LAERO à Toulouse et LEDD du laboratoire d'Ecologie et de Développement Durable à Abidjan.

Il indique que les fonds ont été utilisés pour l'achat de consommables, de petit matériel et pour la gratification d'un stagiaire de DUT durant 12 semaines.

Ce financement a permis de démarrer ce projet et d'obtenir la synthèse des tensio-actifs et la photoisomérisation avec lumière visible.

L'étude de l'auto-assemblage dans l'eau a permis d'observer la formation spontanée de nano-objets. Il manque toutefois des données sur la forme des objets et il y a encore peu d'influence de la photoisomérisation. Il faut continuer à travailler sur la structure et la formulation.

Perspectives en vue d'une demande de subvention auprès de l'ANR pour l'année prochaine. Préparation d'une publication pour 2022 avec les premiers résultats de synthèse et d'étude d'auto-assemblage.

**N. Destainville** souhaite savoir ce qui fixe la taille des nano-objets.

**G. Despras** explique que c'est la taille des molécules elles-mêmes ainsi que la taille des têtes polaires.

**B. Charleux** se demande si l'encapsulation de molécules est courante.

**G. Despras** affirme que c'est très courant. C'est le principe du vaccin par ARN. L'objectif consiste à stabiliser les principes actifs pour pouvoir les conserver dans le temps et les stabiliser dans l'organisme pour avoir leur action thérapeutique.

□ **Projet TRAnACENE** (transport électronique dans les matériaux de type n-acènes) présenté par Isabelle Séguy du LAAS.

Projet interdisciplinaire avec une équipe du Cemes pour les aspects de chimie/matériaux et une équipe du Laas pour les aspects matériaux et composantes du projet.

Présentation accessible via le lien suivant : [https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/a-tremplin-ise-guy-tranacene\\_1655107974606-pptx](https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/a-tremplin-ise-guy-tranacene_1655107974606-pptx)

Le projet porte sur l'électronique organique pour lequel les défis ont traités de la synthèse de nouvelles molécules d'une part et de l'étude des propriétés électroniques de ces molécules d'autre part.

La subvention a permis l'achat de consommables pour de la synthèse chimique, pour les aspects technologiques et les propriétés physiques des matériaux.

Cette étude a traité la synthèse de molécules n-acènes inédites, la fabrication et caractérisation de films minces à base de n-acène, la validation du composant pour détermination rigoureuse de  $\mu$ , la détermination des propriétés de transport ( $\mu$ ) du tétracène et benzohexacène et l'adaptation d'un banc de mesure des propriétés de transport.

Les perspectives portent à présent sur l'optimisation des synthèses, la fabrication et caractérisation de films minces à base de bis-acènes, les études structurales et fondamentales TEM et Synchrotron et la sélection du n-acène présentant la meilleure mobilité pour étude.

**N. Destainville** souhaite savoir si la mobilité augmente en fonction de la taille de la molécule.

**I. Séguy** explique que même pour les molécules les plus longues, la manière dont elles vont s'agencer entre elles limite la mobilité dans le film.

**N. Destainville** lui demande si l'objectif, à termes, consiste à créer une application micro-électronique.

**I. Séguy** répond qu'en effet, l'objectif est de mettre en place des applications transistors organiques et des applications au niveau spintronique.

- 22 : BSB (à minima)
- 78 : Autres ED STS (à minima)
- 1 : L2IT (engagement contractuel)
- 8 : EUR (MINT-TESS-CARE-TULIP) 2 supports affectés par EUR
- 2 : ED CLESCO (sujets hors périmètre BSB et qui n'est pas dans STS)
- 2 : 1 ALLPH@ et 1 TESC (CRESCO) ou 1 TSM (LGCO) en alternance un an sur deux
- 3 : Relations internationales (1 qui concerne un accord de cofinancement de thèse avec l'IRD) + 1 IPAL (accord avec Singapour) projet mené par le CNRS, qui concerne beaucoup d'universités françaises avec un laboratoire international commun + ukrainien (action pour des étudiants en Master 2 afin de faire une thèse)

**I. Berry** indique, concernant le support pour l'interdisciplinarité, que la DSL transmettra prochainement une lettre de cadrage auprès des écoles doctorales.

**J.-P. Jessel** mentionne qu'un tableau de répartition par école doctorale sera présenté à la commission de la recherche courant juin ou juillet prochain.

**N. Destainville** souhaiterait avoir, à ce moment-là, les variations d'une année sur l'autre afin d'avoir un comparatif.

**J.-P. Jessel** explique que l'on peut avoir un historique pour les ED et les ADI. Concernant les EUR, le nombre est fixe, le support dédié à l'interdisciplinarité est une nouveauté, et le nombre affecté aux étudiants en situation de handicap fluctue entre 1 et 2 supports par an. Il confirme que le tableau de l'année passée leur sera diffusé. Il précise que le nombre de supports pour les ED reprend à minima celui de 2021.

**R. Baurès** signale que l'ED Clesco a 2 supports alors qu'elle en avait 3 il y a quelques années. Il estime cette ED mal dotée et signale que l'ED Clesco est en grande difficulté.

**J.-P. Jessel** précise que ce nombre n'est pas définitif et pourra être revu dans le cas d'un apport complémentaire.

**P. Bacchin** se demande pourquoi l'ED Clesco n'est pas dans BSB.

**J.-P. Jessel** explique que des domaines scientifiques listés dans Clesco ne correspondent pas à ceux de BSB.

**P. Bacchin** constate que dans d'autres ED on trouve également des domaines très différents.

**N Destainville** considère, concernant l'ED Clesco, qu'il faudrait avoir une politique scientifique à partir d'une donnée objective. Il suggère d'examiner le nombre de HDR de l'UT3 dans ce domaine et faire un ratio pour soutenir le Clesco.

**J.-P. Jessel** explique que la clé de répartition a été construite l'an dernier et va être revue. Le calcul pour Clesco sera ajusté.

**M. Lemort** précise que les ED Clesco et ALLph@ ont toujours été examinées différemment et le calcul ne se fait pas dans la clé de répartition de l'UFTMIP.

Il précise qu'un enseignant-chercheur bénéficiant déjà de l'éméritat verra sa demande de renouvellement traitée comme une première demande.

**C. Mingotaud** souhaite savoir si l'enseignant-chercheur (EC) membre de l'académie scientifique pourra toujours accéder à l'éméritat à vie.

**J.-P. Jessel** indique que le décret ne fait pas mention de cette particularité. Il s'agit d'un point à vérifier afin de le préciser dans la lettre de cadrage lors du lancement de la campagne.

**B. Charleux** se demande si l'option des 5 ans sera systématique ou bien si cela peut varier en fonction du souhait de l'EC. De plus, comment la demande sur une durée de 5 ans doit-elle être justifiée ?

**J.-P. Jessel** explique que les principales raisons qui motivent un EC à faire une demande d'éméritat portent sur l'encadrement d'un doctorant pour sa thèse ou bien la participation à un projet de recherche. Si en cours de son éméritat, le demandeur est moins actif, il peut toutefois arrêter.

**C. Giraud** précise que l'éméritat est attribué après avis de la commission de la recherche dans la limite de 5 ans. Il peut tout à fait avoir une durée initiale plus courte (1 an, 2 ans, 3 ans...), cependant le renouvellement se fera pour la durée initialement sollicitée (exp : si l'EC demande l'éméritat pour une durée de deux ans, son renouvellement ne pourra porter que sur 2 ans et 2 fois au maximum).

**B. Charleux** souhaite savoir qui examine les demandes.

**J.-P. Jessel** indique que le directeur de l'unité doit valider la demande qui passe ensuite en conseil académique restreint pour avis, puis au vote en conseil d'administration.

**P. Bacchin** ajoute qu'afin que la composante puisse donner un avis, il faut en amont que l'unité de recherche ait validé la demande. Selon lui, cela comprend un engagement au-delà d'un avis.

**J.-P. Jessel** précise, qu'en effet, l'engagement du laboratoire porte sur la possibilité d'octroyer à l'EC un environnement physique ainsi que les accès informatiques qui lui sont nécessaires.

**C. Giraud** indique qu'une convention de collaboration bénévole doit prévoir les conditions d'accueil et mentionner également la couverture de la personne au sein de l'entité.

**J.-P. Jessel propose au vote des conseillers de donner un avis favorable afin que le titre de maître de conférences ou de professeur émérite soit délivré pour une durée de 5 ans par l'UT3, dans le cadre du nouveau décret sur l'éméritat (décret n° 2021-1423 du 29 octobre 2021 relatif à l'éméritat des professeurs des universités et des maîtres de conférences).**

**Les conseillers approuvent la proposition ci-dessus, avec les modalités mentionnées par la CFVU à l'unanimité par 27 voix « pour ».**

L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 12h17

Prochaine Commission de la recherche le 16 juin 2022.